

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures, Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23 juin 2025

Objet de la délibération

Projet de réforme des Services Autonomie à Domicile- Fusion Du SSIAD et du SAD de Cambrai

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprivelz donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

La réforme de l'offre des services à domicile, engagée en juillet 2023, veut simplifier le quotidien des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, grâce à une offre d'aide et de soins plus lisible et mieux coordonnée.

Après une réforme sur le volet financier conséquente, le virage domiciliaire continue à se concrétiser avec le deuxième volet de la réforme : la restructuration de l'offre par la création des SAD.

Pour constituer les nouveaux services autonomie à domicile (SAD), les actuels services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour se regrouper avec des organisations existantes ou intégrer en leur sein une activité d'aide et d'accompagnement.

Un large travail de concertation avec les acteurs du secteur du domicile a été engagé. Le secteur du domicile doit se restructurer avec un rapprochement des services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour former une catégorie unique de services, les SAD, qui répondront à une offre mixte d'aide et de soins.

Le CCAS est précurseur puisqu'il porte aujourd'hui un SSIAD et un SAAD.

Les prestations rendues par ces 2 services présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap car elles proposent une offre de service alliant des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile.

Aussi nous souhaiterions poursuivre cette dynamique et répondre à l'AMI volet 1.

Celui-ci vise à faciliter la création de SAD mixte et soutenir si besoin les projets de rapprochement sur les territoires répondant aux orientations stratégiques régionales et départementales de l'ARS des Hauts de France et du Conseil Départemental. Les conditions minimales de fonctionnement sont définies par le cahier des charges annexé au Décret 2023-608 du 13 juillet 2023.

Les projets présentés dans le cadre de cet AMI doivent obligatoirement être portés par plusieurs établissements médico-sociaux, avec au minimum un SSIAD et SAAD. Ils doivent dépendre d'une entité juridique unique, soit le CCAS de CAMBRAI et avoir un territoire unique d'intervention pour les activités d'aide et de soins.

Le futur Service Aide à Domicile de Cambrai propose de limiter le territoire d'intervention du SAD mixte aux communes suivantes :

- CAMBRAI
- ESCAUCHEUVRES
- NEUVILLE SAINT REMY
- RAILLENCOURT SAINT OLLE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de :

- Délibérer sur le territoire d'intervention du futur SAD
- Autoriser la réponse à l'AMI ainsi que les signatures de Madame la Vice-Présidente déléguée pour les conventions y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

